

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

DB210128012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le vingt janvier, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu, le préfet de l'Isère ayant été informé du déplacement du lieu du conseil conformément aux règles applicables pendant l'état d'urgence sanitaire.

La séance est ouverte à 20 heures. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire, qui procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE :

Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Danielle MULIN, Marie-Thérèse DUSSERT, Brigitte DANTHON, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Laurent CAMPO, Sébastien CHALESSIN, Gaël LEGAY-BELLOD, Anissa DAOUI, Dominique CADI, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Damien PERNET, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 33 Votants : 35

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Aurélien LEPRÉTRE, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Sémiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM

Retardé :

Jean-Claude PARDAL a donné pouvoir à Laurent MAGUET jusqu'à son arrivée à 20h45 et avant le vote du point n° 3 à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

12 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément à la procédure, les associations ont pu déposer un dossier de demande de subvention avant le 13 novembre 2020. Chaque demande a été analysée et instruite dans le cadre de la préparation budgétaire.

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les montants de subventions tels que figurant sur le tableau ci-après :

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE CLAUDE CHARY	480,20 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES VICTOR HUGO	424,20 €
CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON	500,00 €
DDEN - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE - SECTEUR BOURGOIN JALLIEU	170,00 €
FOYER CULTUREL SOU DES ECOLES JEAN JAURES	1 100,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PRE-BENIT	150,00 €
MAISON DES LYCEENS - LYCEE GAMBETTA	150,00 €
MAISON DES LYCEENS - LYCEE JC AUBRY	150,00 €
MAISON DES LYCEENS - LYCEE L'OISELET	150,00 €
SOU DES ECOLES BOUSSIEU	191,80 €
SOU DES ECOLES EDOUARD HERRIOT	263,20 €
SOU DES ECOLES LAIQUES JEAN ROSTAND	480,20 €

SOU DES ECOLES LES OISILLONS	151,20 €
SOU DES ECOLES PRE BENIT	403,20 €
SOU DES ECOLES LA GRIVE	305,20 €
SOU DES ECOLES SIMONE VEIL	380,80 €
Affaires scolaires	5 450,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SALVADOR ALLENDE	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PRE BENIT	500,00 €
ASHIGARU	1 500,00 €
BASKET CLUB PORTE DE L'ISERE (BCPI) (convention d'objectifs)	23 000,00 €
BUDOKAN	1 500,00 €
CSBJ ATHLETISME (convention d'objectifs)	54 000,00 €
CSBJ HANDBALL (convention d'objectifs)	63 000,00 €
CSBJ NATATION (convention d'objectifs)	27 000,00 €
CSBJ RUGBY (convention d'objectifs)	85 000,00 €
CSBJ HANDISPORT	1 500,00 €
FOOTBALL CLUB (convention d'objectifs)	100 000,00 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE BJ	3 000,00 €
LA FRATERNELLE ASSOC (convention d'objectifs)	30 000,00 €
LA JEUNE FRANCE	2 500,00 €
RING BERJALLIEN (convention d'objectifs)	30 000,00 €
SKI CLUB BOURGOIN-JALLIEU	1 000,00 €
TAEKWONDO	1 000,00 €
TENNIS CLUB (convention d'objectifs)	18 000,00 €
TENNIS DE TABLE (convention d'objectifs)	5 500,00 €
USEP	3 500,00 €
VELO CLUB	1 000,00 €
Sports et sports scolaires	453 000,00 €
A LA PAGE BD	150,00 €
AMIS DE LA CARTE POSTALE	100,00 €
AMIS DU MUSEE DE BOURGOIN-JALLIEU	1 000,00 €
BIG BAND BERJALLIEN	450,00 €
BOULEVARD BERJALLIEN	450,00 €
CHORALE A COEUR JOIE (convention d'objectifs)	2 000,00 €
CHOREA JAZZ LA JEUNE France	300,00 €
CINEMA HORS PISTES (convention d'objectifs)	2 000,00 €
CLUB DE BRIDGE - CBBJ	350,00 €
CLUB D'ECHECS - LA DAME BLANCHE	150,00 €
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES	150,00 €
CLUB PYRAMIDE BERJANIL	150,00 €
ORCHESTRE D'HARMONIE (convention d'objectifs)	2 000,00 €
INIS	500,00 €
LES ETOILES DOREES	250,00 €
NEW SWING JAZZ	500,00 €
PHILATELIQUE BERJALLIENNE	120,00 €
PHOTO CLUB BERJALLIEN	500,00 €
RADIO CLUB PORTE DES ALPES	170,00 €
SCRABBLE CLUB BERJALLIEN	100,00 €
THEATRE DE LA NACELLE	350,00 €
VIBRATIONS MYSTIQUES (convention d'objectifs)	2 000,00 €
Culturel	13 740,00 €
DON DU SANG	500,00 €
IAS NORD DAUPHINE (STOMISES)	150,00 €
POPS - OISEAU BLEU	1 500,00 €
UNAFAM 38	300,00 €
VSA2 Vivre Sans Alcool Addiction	500,00 €

Hygiène Santé Environnement	2 950,00 €
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	150,00 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	300,00 €
REPAIR CAFE	100,00 €
Vie associative	550,00 €
ADPA NORD ISERE	30 000,00 €
ALPA 38	18 000,00 €
BENEVOLES JEAN MOULIN	250,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	14 000,00 €
DEUX CHOSES LUNE	25 000,00 €
FNATH - FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DE LA VIE	250,00 €
ISIS Nord-Isère	3 500,00 €
SENIORS ACTIFS BERJALLIENS	500,00 €
PANIER LEONTINE	13 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	4 925,00 €
SECOURS POPULAIRE	4 925,00 €
SEVE - SERVICE DE VIE	16 100,00 €
UMIJ	700,00 €
Cohésion Sociale	131 150,00 €
ADATE	12 000,00 €
ARIM	7 500,00 €
E SPORTS	500,00 €
Action territoriale	20 000,00 €
AMICALE DES ANCIENS FRANCS TIREURS ET PARTISANS FRANCAIS NORD ISERE (FTPF)	107,00 €
AMICALE RHIN ET DANUBE ET TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE ET AUTRICHE	107,00 €
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ALGERIE TUNISIE MAROC (ACPG-CATM-TOE et VEUVES)	107,00 €
ANCIENS RESISTANTS AMIS SECTEUR 7	807,00 €
COMITE DE LIAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	500,00 €
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	107,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	357,00 €
Cabinet du Maire	2 092,00 €
TOTAL GENERAL	628 932,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Approuver** les montants à verser aux associations tels que définis dans le tableau, et sous réserve de la réception d'un dossier de demande de subvention complet ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé.
(Suivent les signatures).

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le



ID : 038-213800535-20210128-DB210128012-DE